

LISTES D'EXEMPLE

BANNIS :

- ▶ Sacs d'emplettes de plastique, peu importe l'épaisseur

STYROMOUSSE :

- ▶ Contenants pour nourriture à emporter
- ▶ Verres à café
- ▶ Assiettes

PLASTIQUE SANS NUMÉRO :

- ▶ Ustensiles
- ▶ Pailles
- ▶ Bâtonnets à café
- ▶ Contenants pour repas
- ▶ Verres à jus

QUELQUES EXCEPTIONS QUI DEMEURERONT AUTORISÉES :

- ▶ Sacs, emballages et produits de plastique utilisés à des fins d'hygiène
- ▶ Sacs, emballages et produits de plastique compostable normé
- ▶ Produits ou nourriture déjà emballés par le producteur
- ▶ Produits de plastique numéro 6 rigide
- ▶ Barquettes pour la nourriture qui demande une préparation supplémentaire avant de pouvoir être mangée
- ▶ Sacs, emballages et produits de plastique vendus à des fins d'usage personnelle



GUIDE POUR UNE TRANSITION SANS PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Merci pour votre participation!

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour voir la Stratégie de bannissement des produits de plastique à usage unique au complet, pour avoir accès à l'affichage (à imprimer), à ce guide ou pour toutes autres informations :

ecoregie.ca/i-c-i/bannissement.html • 418 775-8445 poste 1938 • conseilgmr@mitis.qc.ca



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

MRC de
La MITIS
VOTRE ANCRAGE POUR L'AVENIR

LE BANNISSEMENT EN BREF :

La MRC de La Mitis s'est positionnée face à l'enjeu du plastique à usage unique en adoptant une stratégie bannissant les sacs d'emplettes de plastique, les produits de plastique numéro 6 expansé (styromousse) et les produits de plastique sans numéro.

Rappelons-nous que cette stratégie touche principalement la manière d'offrir les repas dans le prêt à manger, ainsi que l'offre de sacs d'emplettes à usage unique par les épiceries et les commerces.



LES DÉMARCHES :

1 Communiquez avec vos fournisseurs pour connaître leur choix d'alternatives.

Demandez-lui de vous guider parmi les choix de produits réutilisables, compostables ou recyclables (selon l'option que vous avez choisie) acceptés dans le service de collecte de La Mitis.

Valider si c'est possible d'en essayer et les modalités si le produit ne convient pas.

Cette étape va être celle qui va vous demander le plus de temps et d'efforts.

2 Informer vos employés et vos consommateurs

Allez sur le site internet ecoregie.ca/i-c-i/bannissement.html pour avoir accès à du matériel à imprimer pour afficher.

3 Impliquer vos employés dans les essais d'alternatives.

4 Écouter votre inventaire et lors de la commande, prenez l'option choisie avec vos fournisseurs.

Le bannissement entre en vigueur au 1^{er} janvier 2021 avec une période de transition.

Ne pas systématiquement mettre des ustensiles avec les repas pour emporter, valider avec le client s'il en a vraiment de besoin. Cela pourrait vous faire sauver quelques frais !

ALTERNATIVES SUGGÉRÉES

RÉUTILISABLES



Ustensiles et paille



Verre et bouteille d'eau



Assiettes



Sacs réutilisables

COMPOSTABLES (normés)



Ustensiles et paille



Assiettes carton



Contenant nourriture compostable (carton, PLA, bagasse, etc.)



Sac papier

RECYCLABLES



Verre plastique



Verre carton



Contenant en plastique pour nourriture



Contenant en aluminium

EXCEPTIONS



Barquette de viande

Favoriser les items réutilisables ou compostables pour éviter aux clients de devoir trier.

POURQUOI BANNIR CES PLASTIQUES ?

- ▶ Réduire la pollution plastique planétaire : annuellement, ce sont 12 millions de tonnes de déchets de plastique qui terminent dans les océans.
- ▶ Depuis le début de la production de plastique en 1950, ce n'est qu'environ 9 % de tout le plastique qui a été recyclé.
- ▶ Le plastique pollue à chaque étape de son cycle de vie, de l'extraction à l'élimination.
- ▶ Décomposé en microplastiques, il se retrouve dans les écosystèmes, dans l'eau que nous buvons et dans la nourriture que nous consommons.
- ▶ L'absence de débouchées et les difficultés techniques sont d'autres raisons pour les bannir sur le territoire de la MRC de La Mitis
 - ▶ La styromousse et le plastique sans numéro ne sont pas recyclés
 - ▶ Les sacs plastiques nuisent aux opérations du centre de tri et actuellement, il n'y a pas de débouchées.

